LOT DE 3 RECHARGES 350g HUMIDIVORE NEUTRE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
SDS Reference Number: 21111137
Date d'émission: 03/08/2011 Date de révision: 25/07/2024 Remplace la version de: 02/11/2021 Version: 4.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Substance
Nom de la substance	:	LOT DE 3 RECHARGES 350g HUMIDIVORE NEUTRE
Nom chimique	:	Chlorure de calcium
UFI	:	C200-R0FT-V00T-T86C
N° Index	:	017-013-00-2
N° CE	:	233-140-8
N° CAS	:	10043-52-4
Numéro d'enregistrement REACH	:	01-2119494219-28
Code du produit	:	21111137

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal	:	Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange	:	Traitement de l'humidité ambiante
Fonction ou catégorie d'utilisation	:	Agents anti-condensation

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SODEPAC INTERNATIONAL SAS
4, avenue Industrielle
59320 HALLENNES LEZ HAUBOURDIN
FRANCE
T + 33 3 20 07 63 43, F + 33 3 20 07 40 00
thierry.letailleur@sodepac.com, www.sodepac.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre antipoison de Nancy CHRU de Nancy, Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Nom : LOT DE 3 RECHARGES 350g HUMIDIVORE NEUTRE

N° CAS : 10043-52-4

N° CE : 233-140-8

N° Index : 017-013-00-2

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Chlorure de Calcium	N° CAS: 10043-52-4 N° CE: 233-140-8 N° Index: 017-013-00-2	74 – 82	Eye Irrit. 2, H319

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Permettre au sujet de respirer de l'air frais.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau/….

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Ne constitue pas en principe un mode d'exposition dominant.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact oculaire : Rougeurs, douleur.
Symptômes/effets après ingestion : Aucun signe ou symptôme significatif ne permet de supposer une nocivité quelconque à la suite d'une ingestion du produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations : Non combustible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver dans un endroit sec et frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:
Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables (EN 166)

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:
Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains:
Lavage obligatoire des mains

Protection respiratoire

Protection respiratoire:
Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Autres informations:
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Solide
Couleur	:	blanc.
Apparence	:	Paillettes.
Odeur	:	inodore.
Seuil olfactif	:	Pas disponible
Point de fusion	:	Pas disponible
Point de congélation	:	Pas disponible
Point d'ébullition	:	Non applicable
Inflammabilité	:	Ininflammable.
Propriétés explosives	:	Explosif Non applicable.
Propriétés comburantes	:	Non comburant selon les critères CE.
Limite inférieure d'explosion	:	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	Non applicable
Température de décomposition	:	Pas disponible
pH	:	9 – 10
pH solution	:	Pas disponible
Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Solubilité	:	Eau: complète

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	:	Pas disponible
Pression de vapeur	:	Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	:	Pas disponible
Masse volumique	:	Pas disponible
Densité relative	:	0,8 – 0,9
Densité relative de vapeur à 20°C	:	Non applicable
Taille d'une particule	:	Pas disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Agents réducteurs. Peut être corrosif pour les métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	:	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	:	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	:	Non classé

LOT DE 3 RECHARGES 350g HUMIDIVORE NEUTRE (10043-52-4)	
DL50 orale rat	2301 mg/kg
DL50 cutanée lapin	≥ 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 9 – 10

Chlorure de Calcium (10043-52-4)	
pH	9 – 10

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
pH: 9 – 10

Chlorure de Calcium (10043-52-4)	
pH	9 – 10

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

LOT DE 3 RECHARGES 350g HUMIDIVORE NEUTRE (10043-52-4)	
CL50 - Poisson [1]	9500 – 11300 mg/l lepomis macrochirus
CL50 - Poisson [2]	4630 mg/l pimephales promera
CE50 - Crustacés [1]	2400 mg/l pimephales promera
CE50 - Crustacés [2]	1830 mg/l ceriodaphnia sp.

12.2. Persistance et dégradabilité

LOT DE 3 RECHARGES 350g HUMIDIVORE NEUTRE (10043-52-4)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Chlorure de Calcium (10043-52-4)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires : La saumure résultant de l'utilisation peut être éliminée avec les eaux usées. Le voile de la recharge peut être éliminé avec les ordures ménagères.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	:	Non réglementé
Désignation officielle de transport (IMDG)	:	Non réglementé
Désignation officielle de transport (IATA)	:	Non réglementé
Désignation officielle de transport (ADN)	:	Non réglementé
Désignation officielle de transport (RID)	:	Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	:	Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG)	:	Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA)	:	Non réglementé
Groupe d'emballage (ADN)	:	Non réglementé
Groupe d'emballage (RID)	:	Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non listé dans l'annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Non listé dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Non listé dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Non listé dans la liste POP (Règlement UE 2019/1021)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 1005/2009)

Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

Rubrique	Élément modifié	Remarques
	Type de substance	**Ajouté**
	Remplace la fiche	**Ajouté**
	Date de révision	**Ajouté**
1.1	Numéro d'enregistrement REACH	**Ajouté**
1.1	N° CAS	**Ajouté**
1.1	N° Index	**Ajouté**
1.1	N° CE	**Ajouté**
1.1	Forme du produit	**Ajouté**
1.1	UFI on SDS 1.1	**Ajouté**
1.1	Nom	**Modifié**
1.2	Fonction ou catégorie d'utilisation	**Ajouté**

Indications de changement		
Rubrique	**Élément modifié**	**Remarques**
1.2	Utilisation de la substance/mélange	**Ajouté**
1.2	Catégorie d'usage principal	**Ajouté**
1.2	Destiné au grand public	**Ajouté**
2.1	Contient	**Ajouté**
2.1	Destiné au grand public	**Ajouté**
2.2	Conseils de prudence (CLP)	**Modifié**
2.2	Phrases-S	**Enlevé**
4.1	Premiers soins après inhalation	**Ajouté**
4.1	Premiers soins après contact avec la peau	**Ajouté**
4.1	Premiers soins après ingestion	**Ajouté**
4.1	Premiers soins après contact oculaire	**Ajouté**
4.2	Symptômes/effets après contact oculaire	**Ajouté**
4.2	Symptômes/effets après ingestion	**Ajouté**
4.2	Symptômes/effets après inhalation	**Ajouté**
4.2	Symptômes/effets après contact avec la peau	**Ajouté**
5.1	Moyens d'extinction appropriés	**Ajouté**
5.3	Autres informations	**Ajouté**
5.3	Instructions de lutte contre l'incendie	**Ajouté**
5.3	Protection en cas d'incendie	**Ajouté**
6.1	Equipement de protection	**Ajouté**
6.1	Equipement de protection	**Ajouté**
6.3	Procédés de nettoyage	**Ajouté**
6.4	Référence à d'autres rubriques (8, 13)	**Ajouté**
7.1	Mesures d'hygiène	**Ajouté**
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	**Ajouté**
7.2	Conditions de stockage	**Ajouté**
8.2	Protection de la peau et du corps	**Ajouté**
8.2	Protection respiratoire	**Ajouté**
8.2	Autres informations	**Ajouté**
8.2	Equipement de protection individuelle	**Ajouté**
8.2	Protection oculaire	**Ajouté**
8.2	Protection des mains	**Ajouté**
9	Apparence	**Ajouté**
9	Couleur	**Ajouté**
9	Odeur	**Ajouté**
9	Densité relative	**Ajouté**
9	Solubilité dans l'eau	**Ajouté**

Indications de changement		
Rubrique	**Élément modifié**	**Remarques**
9	Inflammabilité (solide, gaz)	**Ajouté**
9	Point d'éclair	**Ajouté**
9	Point d'ébullition	**Ajouté**
9	Propriétés explosives	**Ajouté**
9	Propriétés comburantes	**Ajouté**
9	pH	**Ajouté**
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	**Ajouté**
10.4	Conditions à éviter	**Ajouté**
10.5	Matières incompatibles	**Ajouté**
10.6	Produits de décomposition dangereux	**Ajouté**
11.1	DL50 cutanée lapin	**Ajouté**
11.1	DL50 orale rat	**Ajouté**
11.1	ETA CLP (voie orale)	**Ajouté**
12.1	CE50 Daphnie 1	**Ajouté**
12.1	CE50 Daphnie 2	**Ajouté**
12.1	CL50 poisson 1	**Ajouté**
13.1	Indications complémentaires	**Ajouté**
13.1	Méthodes de traitement des déchets	**Ajouté**

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.